



Halte à la braderie des locaux du Cnam !

Le jeudi 11 octobre 2007, la direction organise une réunion de « communication interne » qui a pour but de présenter les résultats des travaux de la CEBI (commission d'évaluation des besoins immobiliers) ainsi que les scénarios d'évolution à 15 ans du patrimoine immobilier du Cnam qui seront soumis à la délibération du conseil d'administration du 18 octobre 2007.

En mars 2006 les personnels s'étaient opposés à la mise en place d'un partenariat public privé pour la réhabilitation des locaux du Cnam. Nous avons obtenu la suspension de ce projet et demandé un débat contradictoire sur le sujet.

Suite à l'étude d'un cabinet privé, la CEBI propose trois scénarios :

- « **Le scénario dit 0** » a été définitivement écarté, c'est celui qui laissait le Cnam en l'état.
- « **Le scénario 1** » qui s'élève à 81 millions d'euros, est composé de deux variantes A et B : il privilégie les travaux de réhabilitation des sites Montgolfier et St Martin.
- « **Le scénario 2** » qui s'élève à 131 millions d'euros : c'est la grande braderie ! Saint-Martin serait réhabilité pour accueillir le siège social et le Musée « dans un site historique revalorisé au centre de Paris », lieu de prestige et vitrine du Conservatoire. Les bâtiments Gay Lussac et Montgolfier seraient vendus et un bâtiment neuf serait construit en périphérie de Paris pour les enseignements.

En proposant ce scénario, le Cnam anticipe la nouvelle loi Pécresse du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités qui permet le transfert du patrimoine immobilier de l'Etat vers les universités qui peuvent ainsi devenir propriétaires et décider de la vente de leurs biens immobiliers.

Si le scénario n°2 était retenu, cela reviendrait à brader les locaux du Cnam. **Ce serait la fin des cours HTO (hors temps ouvrable) et la remise en cause de la mission principale du Cnam de promotion supérieure du travail.** En effet, qu'advient-il des formations HTO si le Cnam s'éloigne du centre parisien ? Aujourd'hui déjà on constate les difficultés pour les auditeurs à se rendre à la Plaine Saint-Denis pour suivre les enseignements.

Aucune étude de l'impact d'un tel scénario sur les auditeurs n'a été effectuée.

Nous contestons le fond et la forme de ces choix qui à aucun moment ne mettent en relation les évolutions possibles du Cnam par rapport à ses missions et aux besoins des usagers.

Une fois de plus les personnels n'ont pas été consultés sur ces projets.

Dans l'ombre de ces scénarios plane le **projet d'un partenariat public-privé**, qui permet à l'Etat de déléguer au secteur privé la construction, la gestion et l'exploitation d'équipements publics. L'établissement public signe un contrat avec un grand groupe privé qui peut porter sur plusieurs dizaines d'années. Il devient locataire de la société choisie qui bénéficie d'une véritable rente. Des contrats de ce type ont déjà été signés pour les hôpitaux, les prisons, pour la rénovation de l'INSEP (l'Institut national du sport et de l'Education physique). Les conséquences sont l'endettement, l'externalisation des services, les suppressions de poste, la remise en cause des garanties des personnels, la privatisation. Cela revient à céder le patrimoine et les missions de service public au secteur privé et à sa logique de rentabilité et de profits.

La décision qui sera prise au conseil d'administration du 18 octobre 2007 sur le scénario à retenir est importante car elle engagera le Cnam sur plusieurs décennies.

Faisons entendre notre voix en signant massivement la pétition !